

ZÜRICH · 18 MAI 2026

Recours accepté par le tribunal grâce à iust.ai

# Quand une poursuite injustifiée ne disparaît pas



Zurich, 18 mai 2026 – Trois ans après une poursuite avec opposition, un particulier a une mauvaise surprise : l'inscription figure toujours sur son extrait de registre des poursuites actuel, bien que le créancier soit en faillite depuis longtemps. L'office des poursuites explique que le délai est expiré et que l'inscription reste en vigueur. Ce n'est qu'après avoir déposé un recours rédigé à l'aide d'iust.ai – la première plateforme juridique basée sur l'IA en Europe, spécialement conçue pour les particuliers et les petites entreprises – que l'affaire a été tranchée par le tribunal et que le recours a abouti.

La nouvelle plateforme en ligne iust.ai offre 24 heures sur 24 des informations juridiques compréhensibles pour les personnes sans connaissances juridiques préalables. Les utilisateurs peuvent décrire leur situation en langage courant, télécharger des courriers officiels ou des contrats et obtenir en quelques secondes une évaluation structurée, fondée sur le droit national applicable – y compris des mesures concrètes à prendre et des suggestions de formulation pour les courriers adressés aux autorités, aux bailleurs ou aux employeurs.

Actuellement, iust.ai couvre les principaux domaines juridiques de la vie quotidienne en Suisse, en Allemagne, en Autriche, au Benelux et en Italie – du droit du bail et du travail au droit administratif, routier et pénal, en passant par le droit de la famille, le droit des dettes et le droit de la consommation. Tous les contenus sont régulièrement mis à jour en fonction des modifications législatives et de la jurisprudence actuelle.

## Ne pas laisser le droit aux IA américaines incontrôlées

- Le droit est trop important pour être laissé à la merci d'IA américaines anonymes et incontrôlées, qui ne sont conçues ni pour nos systèmes juridiques ni pour la protection des données.

**FRANK ESCHER · PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & COFONDATEUR D'iust.ai**



« Nous facilitons l'accès aux connaissances juridiques : chacun doit pouvoir comprendre, en posant quelques questions claires, quels sont ses droits, quels sont les délais en cours et à quoi ressemble un courrier efficace adressé à une autorité ou à une partie adverse – sans avoir à suivre au préalable des études de droit. »

La protection des données est ici une priorité absolue : toutes les demandes et tous les documents sont traités de manière cryptée et stockés sur des serveurs situés en Allemagne. iust.ai respecte à la fois la loi suisse révisée sur la protection des données (LPD) et le règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

L'accès est facile : un pack de démarrage gratuit permet, pendant sept jours, de poser plusieurs questions et d'analyser des documents. Pour une utilisation plus poussée, des abonnements à prix abordable sont proposés aux particuliers et aux PME. Dans les cas complexes ou présentant un risque juridique élevé, la plateforme indique explicitement qu'une consultation personnelle auprès d'un avocat reste nécessaire.

## Une nouvelle ère pour l'accès numérique au droit

Avec iust.ai, une nouvelle phase de l'accès numérique au droit s'ouvre : un outil intelligent, spécialisé dans le droit européen, qui permet aux personnes de comprendre leurs droits, de respecter les délais et d'entreprendre des démarches concrètes en toute confiance – comme dans le cas du recours admis contre une poursuite injustifiée.

Dans ce cas concret, il s'agissait d'une poursuite engagée contre un particulier, contre laquelle une opposition avait été formée. Par la suite, rien ne s'est passé pendant longtemps – le créancier n'a pas demandé la poursuite de la procédure. Trois ans plus tard, lorsqu'un nouvel extrait de la registre des poursuites a été commandé, la surprise a été grande : la poursuite figurait toujours dans l'extrait – certes avec la mention « opposition », mais néanmoins inscrite. Entre-temps, le créancier initial avait fait faillite.

Interrogés, les agents de l'office des poursuites ont expliqué qu'il aurait fallu réagir dans un délai de trois mois ; il était désormais trop tard. Une demande écrite motivée a également été rejetée une nouvelle fois. C'est alors qu'iust.ai est intervenu. À l'aide des documents disponibles – l'extrait du registre des poursuites et le refus écrit de l'office des poursuites –, un recours exposant les faits et les conclusions a été rédigé et déposé auprès du tribunal. Résultat : le recours a été admis et cette affaire démontre de manière impressionnante à quel point l'outil juridique intelligent iust.ai peut être utile !

### NOTE À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Les documents relatifs à ce cas concret sont disponibles sur demande sous forme anonymisée. Vous trouverez une FAQ ainsi que d'autres témoignages en cliquant sur ce lien : <https://iust.ai/de-ch/presse>

Utilisez le code promo MEDIA7IUSTAI032026 et testez iust.ai dans son intégralité pendant sept jours dès votre première connexion.

Contact presse Suisse

**Reiny Schnyder**

+41 79 300 84 13

[reiny.schnyder@iust.ai](mailto:reiny.schnyder@iust.ai)